



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/48

Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert – Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 JUILLET 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JUILLET 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/48 - COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) AQUAVERT – DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

Le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert a été créé par arrêté préfectoral le 31 décembre 1968. La constitution de ce syndicat avait alors pour objet la création d'un vaste parc public, d'un centre nautique, d'un espace réservé aux jeux d'enfants et d'un camping caravaning situés sur la commune de Francheville, à la limite du territoire de Tassin la Demi-Lune et de la Ville de Lyon.

Modifié par plusieurs arrêtés préfectoraux successifs, le SIVU a pu s'adapter afin de satisfaire les besoins exprimés par le public et de répondre à une demande d'installation multifonctionnelle, dotée aujourd'hui de terrains de tennis, mini-golfs, etc.

II - Modalités de représentation :

Le SIVU comporte 5 membres, avec une répartition financière établie sur les bases suivantes : Saint Genis les Ollières : 4,82 % ; Craponne : 10,67 % ; Francheville : 14,31 % ; Tassin la Demi Lune : 23,00 % et Lyon : 47,20 %.

Selon l'article 7 de l'arrêté préfectoral de création, le SIVU est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées et constitué à raison de deux délégués titulaires par commune. Par ailleurs, depuis un arrêté préfectoral de 1988, chaque commune doit également désigner un délégué suppléant.

Le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres, 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical du SIVU.

Il est donc proposé au Conseil municipal de la Ville de Lyon de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-33, L 5212-6 et L 5212-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1968 modifié, portant création du syndicat intercommunal ;

DELIBERE

- 1- Monsieur François GENOUVRIER et Madame Julie NUBLAT-FAURE sont désignés en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert.
- 2- Madame Béatrice GAILLIOUT est désignée en tant que représentante suppléante pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET